

50

## Commission permanente

### Séance du 27 février 2023



Rapporteur : Mme LE FRÈNE

47583

25 - Jeunesse

### Fédérations d'éducation populaire - Accompagnement de projets

Le lundi 27 février 2023 à 14h20, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme BOUTON (pouvoir donné à Mme ROUX), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à Mme MESTRIES), M. GUÉRET (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), M. MARCHAND (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), M. SORIEUX (pouvoir donné à Mme MORICE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h55.

### La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 23 juin 2022 relative à l'approbation d'une convention de partenariat entre le Département d'Ille-et-Vilaine et huit fédérations d'éducation populaire ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 8 février 2023 relative à l'adoption du budget primitif ;

### Exposé :

Le Conseil départemental a conclu un partenariat avec huit fédérations d'éducation populaire couvrant la période 2022 - 2025. Ce conventionnement prévoit notamment la possibilité de soutenir des projets portés par ces structures au bénéfice des jeunes breillien.nes de 11 à 30 ans.

C'est dans ce cadre que la fédération d'éducation populaire Familles Rurales 35 a souhaité mobiliser cette aide pour un projet de sortie culturelle à Paris faisant suite aux réflexions de sa commission jeunesse départementale. Cette journée, qui s'est déroulée le 20 décembre dernier, avait pour finalité de favoriser la rencontre d'une quarantaine de jeunes de 11 à 17 ans, issu.es du milieu rural et adhérent.es du réseau, en poursuivant une visée d'ouverture et d'accès aux loisirs et à la culture par une visite d'exposition notamment.

Un soutien de 2 000 € a été sollicité par Familles Rurales 35 au titre de ce projet, en fin d'année 2022. Ce projet correspond aux critères fixés dans le conventionnement.

Pour l'accompagnement de ce projet porté par les fédérations d'éducation populaire conventionnées, les crédits prévus au budget 2023 seront prélevés sur la ligne 65-33 6574.83-P132.

### Décide :

**- d'attribuer, au titre de la part "accompagnement de projet", une subvention d'un montant de 2 000 € à Familles Rurales 35 pour son projet de journée culturelle.**

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 28 février 2023

ID : CP20231105

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation